FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

Préciser la commune, la raison sociale, la nature juridique : communal, intercommunal ; Le type d'établissement : EHPAD, IME…

Direction commune:

EHPAD « les jardins de ST ILLIDE" et **EHPAD – "Le Bocage"**
1, rue des jardins Rue du Bocage
15310 ST ILLIDE 15700 PLEAUX

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

EHPAD les jardins de ST ILLIDE et EHPAD le Bocage

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Cotation 3 « classe normale » /Cotation 2.8 « Hors classe »

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

EHPAD Les Jardins de St Illide (Cantal) :
La commune de St Illide est
de commune du Pays de Salers.
La commune est proche du parc naturel régional des volcans d'Auvergne.

EHPAD Le Bocage (Cantal) : située à 662 mètres d'altitudes et à 18 km au nord-ouest d'Aurillac, la plus grande ville des environs.

St Illide fait partie de la communauté
La commune de Pleaux est située à 631 mètres d'altitude et à 50 km d'Aurillac.
Pleaux fait partie de la Communauté de commune du Pays de Salers

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes

Services autorisés et nombre de lits/places

St Illide:
63 places autorisées soit : 48 places en hébergement permanent, 12 places en hébergement permanent Alzheimer et 3 places en hébergement temporaire

Pleaux:
41 places autorisées soit : 39 places en hébergement permanent et 2 places en hébergement temporaire

Statut de l'établissement :

X Autonome	☐ Non autonome. Collectivité de rattachement :

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Monsieur Boulfeltiou Directeur Adjoint du CH de Mauriac

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Monsieur Jean Pierre Cinqualbres maire de St Illide et M. Christian URLI adjoint au maire de Pleaux

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

Installés en zone rurale, ces établissements rencontrent des difficultés de recrutement notamment en personnel diplômé.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Madame Christelle Labellie-Bringuier, responsable du pôle médico-social
Délégation Départementale du cantal

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Mme Christelle Labellie-Bringuier - Responsable du pôle Autonomie et Corinne Gebelin en charge du champ PA

II - PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)
Expérience managériale souhaitée
Habitude de travail en équipe et en concertation avec les acteurs du territoire
Savoir conduire des projets communs à plusieurs à différents niveaux

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Aptitude à la conduite de projets, mise en œuvre des objectifs et actions de CPOM, du projet d'établissement, de l'Evaluation Externe (S12027), conception et suivi de plan d'actions et tout particulièrement du projet de modernisation du site de Pleaux.

Pilotage de projets avec les acteurs de secteur au regard du SROSMS et des orientations du schéma autonomie
Participation à la mise en place de filières gériatriques, de parcours de soins des PA

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Aptitude managériale et compétences en gestion prévisionnelle des ressources humaines (équipe médicale et para-médicale),
Habitude du travail d'équipe,
Aptitude à la négociation et faciliter le dialogue social tant au sein des instances de concertation qu'avec les professionnels de santé intervenant dans l'EHPAD,

Capacité à se positionner en qualité de chef d'établissement dans le respect des règles et orientations fixées par les autorités
Capacité de gestion et de compétences financières,
Anticipation des dépenses et des recettes : permettant une vision pluriannuelle et la recherche de l'équilibre budgétaire des structures,
Adaptation des moyens aux exigences d'efficience et savoir développer des mutualisations coopérations
Capacité à mener à bien les projets en termes de restructuration, de modernisation et de diversification de l'offre,
Capacité à développer des projets à plusieurs et formaliser des partenariats et des coopérations

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Compte tenu du caractère rural et des contraintes capacité à développer des partenariats et des coopérations
Déploiement des objectifs des CPOM et mise en œuvre et suivi du projet d'établissement,
Evaluations des modalités d'organisation et des actions,

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Structurer la Direction Commune et les fonctions administratives et comptables
Fidéliser les équipes et conforter les bonnes pratiques

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

Développement des partenariats et coopérations

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Principaux projets à conduire :
Les établissements ont été placés sous administration provisoire de janvier à novembre 2022 ce qui a permis une remise à plat des organisations et remédier aux dysfonctionnements.
Pour les deux établissements il s'agissait de s'appliquer à:
- Sécuriser la prise en charge soins par la mise en place de protocoles, recrutement d'un médecin coordonnateur, mettre en place le DLU, sécuriser le circuit du médicament,
- Actualiser les outils de la loi de 2002, projets d'établissements, projet de soins, règlement de fonctionnement, et prévoir le programme de formations,
- Restaurer les instances: CVS, CTE, CA,
- Revisiter la gestion RH et managériale des EHPAD ainsi que la GPEC en lien avec une politique de communication interne (usagers, personnels, familles) et externe (syndicaux, élus, autorités, fournisseurs) lisibles,
- Mettre en place une politique de prévention (DUERP, DARI, médecine du travail, ainsi que le suivi des plaintes et des signalements) ;
Depuis fin 2022, la nouvelle direction a su stabiliser les fonctionnements en sécurisant les accompagnements des résidents, retravailler les missions de chacun, instaurer une cohésion d'équipe et un climat de confiance en interne et externe, impulser une dynamique et négocier les CPOM ;

Désormais, il convient de poursuivre ces actions et celles du CPOM, de renforcer l'organisation administrative et comptables et sécuriser et réviser certaines pratiques professionnelles en particulier sur l'EHPAD de Pleaux

Saint Illide:

Climat social apaisée – fidélisation des équipes de professionnels à rechercher

Pleaux:

Fidélisation et Impulser les bonnes pratiques professionnelles en révisant certaines modalités d'intervention auprès des résidents

Réflexion à avoir sur le bâtit à calibrer au regard des besoins réels des usagers du territoire
Projet de réhabilitation et d'agrandissement envisagé qui doit permettre de transformer 3 des 5 chambres doubles en chambres individuelles et mettre l'EHPAD en conformité avec la règlementation en matière d'accessibilité et de sécurité. Montant total des travaux et du mobilier 670 000€ (PPI validé en novembre 2016).

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Faire évoluer l'offre et concrétiser l'adaptation du modèle EHPAD en développant des formes alternatives d'accueil en soutien des aidants et optimiser les prestations proposées
Evolution des dispositifs à envisager permettant de fluidifier le parcours de vie des PA et faciliter les passerelles ville hôpital.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

Intégration de la notion de parcours PA et participation aux réflexions à conduire en termes de diversification et recomposition de l'offre d'hébergement permanent sur le territoire donné (AJ AT, nuit, répit, appui au services à domicile, CRT…). Etre force de propositions en cohérence avec les orientations et les besoins de maintien à domicile des PA ;

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Travaux de recomposition de l'offre

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Négociations CPOM signés fin 2023 pour dates d'effet 2024-2028 pour les EHPAD de St Illide et Pleaux.

Appartenance à une direction commune :

Créé le :1er juillet 2012
Nombre de membres : 2

Nombre total de sites et distance entre chacun :

Deux sites distants de 22 kilomètres (27 minutes de trajet)

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Adhésion à l'association de directeurs AGGIR 15

Autre forme de coopération (à préciser) :

V– CHIFFRES CLEFS SUR LES ETABLISSEMENTS

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

EHPAD de SAINT-ILLIDE

Résultat déficitaire de - 75 883, 72€ sur ERRD 2022, soit :

- 181 362,17 €pour la section hébergement
- 66 473,27 € pour la section dépendance
+ 171 951,72 sur la section soin

Dotation Globale de soin allouée en 2023 (base) : 757 397,32 euros

EHPAD de PLEAUX

Résultat déficitaire de - 23 975,93€ sur ERRD 2022, soit :

- 81 447,82 €pour la section hébergement
- 39 026,23€ pour la section dépendance
+ 96 498,12€ sur la section soin

Dotation Globale de soin allouée en 2023 (base) : 550 356.23euros

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années:

Pleaux 670 000€ (PPI validé)

- **Les ressources humaines**

EHPAD de Saint Illide:

42.68 ETP au total (ETP personnel – Source ERRD 2022)

- **1,16 ETP Direction/ Administration**
- **3.18 ETP Cuisine/Services généraux/ Diététicien**
- **16.22 ETP ASH**
- **18.11 ETP AS/AMP/AES**
- **0,20 ETP Psychologue**
- **3.51 ETP IDE**
- **0,30 Médecin Coordonnateur**

- **Les ressources humaines**

EHPAD de Pleaux:

33.41 ETP au total (ETP personnel– Source ERRD 20022)

- **1,36 ETP Direction/ Administration**
- **5.23 ETP Cuisine/Services généraux/ Diététicien**
- **12.25 ETP ASH**
- **11 ETP AS/AMP/AES**
- **3.27 ETP IDE**
- **0,30 Médecin Coordonnateur**

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,)*
L'attractivité des 2 structures et le problématiques RH restent un domaine fragile.

V – 2) Activité :

Saint illide:

Taux d'occupation (ERRD 2022) : 97.49% HP

Derniers GMP/PMP validés le 23/05/2023 :
GMP = 747
PMP = 223

Pleaux:

Taux d'occupation (ERRD 2022) : 92.46%

Derniers GMP/PMP validés le 23/05/2023:
GMP : 766
PMP : 287

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Insertion des 2 EHPAD dans les dispositifs existants et des projets expérimentaux

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Attractivité des EHPAD a un impact sur le TO problèmes RH et d'activité, de remplissage sont à surveiller

VI- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

POINTS FORTS :
Etablissements à taille humaine permettant une approche et un management de proximité
Etablissement adhère au groupement de directeurs nommé " AGGIR"15
Etablissement situé sur un territoire avec des partenaires importants dans le domaine de la santé avec des établissements de santé et médico-sociaux (bassin de vie entre Aurillac et Mauriac).

POINTS de VIGILANCE :
Nécessité de fidéliser les professionnels et veiller à la cohésion d'équipe (problèmes d'attractivité certains)
Anticiper la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et la recherche d'un équilibre financier
Des projets et évolution des conditions d'accueil à poursuivre en lien avec les acteurs du territoire-situations financières à conforter ainsi que l'évolution de certaines pratiques professionnelles

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, bilan des conventions tripartites, EE, CPOM et son diagnostic, ERRD, …

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Mme Corinne GEBELIN

La directrice générale de l'ARS/ La délégation départementale du cantal